

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 8(g) de l'ordre du jour

CX/PR 16/48/12-Add.1  
Avril 2016

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48<sup>e</sup> Session

Chongqing, République populaire de Chine, 25 - 30 avril 2016

**Observations sur L'AVANT-PROJET DU TABLEAU 2 ET 3- EXEMPLES DE SÉLECTION DES PRODUITS REPRÉSENTATIFS (LÉGUME ET AUTRES GROUPES DE PRODUITS) À INCLURE DANS LES PRINCIPES ET ORIENTATIONS POUR LA SÉLECTION DE PRODUITS REPRÉSENTATIFS EN VUE DE L'EXTRAPOLATION DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES AUX GROUPES DE PRODUITS** soumises par l'Australie, le Canada, le Kenya, la Thaïlande, les États-Unis d'Amérique et l'Union africaine

#### Australie

En rapport avec le tableau 2 (en tant que groupe de fruits), l'Australie propose que le groupe de légumes ne soit pas avancé à l'étape 8, sans une analyse de l'impact sur les CXL du transfert des produits d'un groupe de culture/de produits à un autre.

#### Observations sur le tableau 3: Exemples de la sélection des produits représentatifs - Graminées

L'Australie propose l'addition suivante au tableau 3

Groupe/Sous-groupe	Produits représentatifs.	Extrapolation proposée
Groupe 020 Céréales	Blé tendre et orge et riz et maïs et maïs doux,	Blé tendre et orge et /ou avoine et/ou riz et/ou maïs et /ou maïs doux
Groupe 020B Orge et grains similaires	Orge	Orge et avoine

L'addition de **et/ou** autorise une plus grande flexibilité en rapport au nombre d'essais en plein champ requis pour obtenir un groupe de culture MRL qui dépendra de ces produits qui sont importants par rapport à la production et l'export dans les diverses régions.

#### Canada

##### Généralités:

La 47<sup>ème</sup> Session du CCPR (Mai 2015) est convenue de rétablir un groupe de travail électronique sur la révision de la catégorisation des produits de consommation alimentaire et animale (GTE) afin de poursuivre la révision de la Catégorisation. Les tableaux des produits représentatifs n'ont pas été soumis à discussion lors de la 47<sup>ème</sup> session du CCPR parce que les légumes, les légumes secs, les cucurbitacées, et les grains de céréales n'ont pas été complétés. Le Tableau 2 a été actualisé pour refléter les additions aux groupes 011 légumes de fructification, Cucurbitacées, 014 légumineuses, et 015 Légumes secs. Le Tableau 3 est présenté pour la première fois pour le Type 03 Graminées.

Statut actuel:

Il a été demandé aux membres du Codex et aux observateurs de soumettre leurs commentaires sur les groupes de produits tels que présentés dans l'Annexe I (Tableau 2 – Groupes de légumes) et Annexe II (Tableau 3 – Graminées) et d'avancer ces propositions pour adoption à l'étape 5 par la 39<sup>ème</sup> session de la Commission.

**Position du Canada sur le tableau 2 révisé pour les groupes de produits de légumes et le nouveau tableau 3 pour les Graminées**

En général le Canada soutient les révisions proposées au tableau 2 et au nouveau tableau 3 et fournit les commentaires/observations suivants:

- Le Canada soutient la sélection des cultures représentatives pour les légumes bulbeux révisés (Groupe 009), les légumes de type Brassica (Groupe 010), les légumes de fructification autres que les cucurbitacées (Groupe 012), les légumes feuillus (y compris légumes feuillus du genre Brassica) (Groupe 013), les racines et tubercules.(Groupe 016), les légumes tiges et légumes à côtes,(Groupe 017), et les champignons comestibles (Groupe 018).
- Comme les sous-groupes pour le Groupe 011 (légumes de fructification, Cucurbitacées), le Groupe 020 (grains de céréales), le Groupe 014 (Légumineuses), le Groupe 015 (Légumes secs), et le Groupe 021 (Graminées pour sucre et production de sirop) n'ont pas encore été acceptés et seront soumis à discussion durant la session du CCPR, le choix des cultures représentatives pour ces groupes devrait prendre en compte les discussions des points 8(a) – 8(e) de l'ordre du jour.
- Bien que le groupe 011 (légumes de fructification, cucurbitacées) sera soumis au CCPR48, le Canada soutient la solution de compromis proposée dans le point 8(c) de l'ordre du jour; CX/PR 16/48/8. Le compromis proposé a 2 sous-groupes: sous-groupe 011A Légumes-fruits, cucurbitacées tels que les concombres et les courgettes et Sous-groupe 011B Légumes-fruits, cucurbitacées tels que les melons, citrouilles et courges.
  - Le Canada soutient le Concombre ainsi que la Courgette en tant que cultures représentatives du sous-groupe 011A.
  - Le Canada soutient le Melon et/ou la Pastèque en tant que culture représentative du sous-groupe 011B.
  - Toutefois le Canada ne soutient pas la Citrouille ou Courge en tant que récolte représentative du sous-groupe 011B. Le Canada n'a pas l'impression que des données de résidus issues d'une culture représentative additionnelle sont nécessaires.
    - En se fondant sur une révision des données de résidus utilisées afin de soutenir les MRL du Codex sur les légumes de fructification, le groupe de culture des cucurbitacées là ou des données étaient disponibles pour le concombre, les courgettes, le melon et soit courge ou citrouilles, les résidus les plus élevés ont été trouvés dans les melons.
    - Par conséquent on s'attendait à ce que les résidus dans les melons en tant que culture représentative couvriraient les résidus potentiels dans les courges/les citrouilles.
- Le Canada soutient la sélection des produits représentatifs proposés pour les légumineuses révisées (Groupe 014) à l'exception du sous-groupe 014B.
  - Pour le sous-groupe 014B (Pois avec cosse) les cultures représentatives proposées sont "Pois avec cosse (Pois cultivé ou Pois mangetout)" **et/ou** "haricots avec gousses (*Phaseolus* spp.)".
  - Le Canada pense qu'il serait approprié de garder uniquement "Pois avec gousse (Pois potager ou pois mangetout)" comme le produit représentatif de ce sous-groupe et de ne pas avoir "Haricots mangetout (*Phaseolus* spp.)" en tant que culture représentative additionnelle ou alternative.

- Au Canada, des données d'essais de terrain sur les résidus sont requises pour les pois et les haricots. Les données sur les pois ne sont généralement pas utilisées pour soutenir les haricots et les données sur les haricots ne sont généralement pas utilisées pour soutenir des homologations sur les pois.
  - Une comparaison des LMR de l'UE entre les haricots (avec gousse) et les pois (avec gousse) a indiqué qu'il y avait 35 pesticides (sur 465) pour lesquels les LMR étaient différentes entre ces deux types de produits. Il n'y avait pas de rapport entre les résidus qui étaient plus élevés dans les haricots (avec des gousses) ou. pois (avec gousse) ou vice versa.
  - Par conséquent il existe la possibilité qu'en utilisant "haricots avec gousses (*Phaseolus* spp.)" en tant que culture représentative pour le sous-groupe 014B (Pois avec gousses) on sous-estime les résidus dans les pois mange-tout.
- Le Canada soutient la sélection des produits représentatifs proposée pour les légumes secs révisés (Groupe 015).
  - Le Canada soutient la sélection des cultures représentatives blé, orge, maïs, maïs doux et riz pour le groupe de grains de céréales révisés (020). On note que les cultures représentatives proposées pour le groupe 020 restent inchangées que la proposition canadienne ou la proposition japonaise soit sélectionnée ou non en tant que critère de sous-regroupement dans le point 8(d) de l'ordre du jour – CX/PR 16/48/9.

### Kenya

**Question:** Les produits représentatifs proposés pour les groupes de légumes et pour les groupes de graminées tels que présentés dans les tableaux 1 et 2.

**Position:** Tableau 2: sous-groupe 12C, aubergines; tomates à exclure en tant que produit représentatif .

**Justification** Les tomates sont des produits représentatifs dans le sous-groupe 12A et par conséquent ne peuvent pas être des produits représentatifs pour les aubergines.

### Thaïlande

La Thaïlande n'a pas d'objection sur cet avant-projet de tableau 2. Toutefois elle aimerait faire part des observations suivantes:

#### 1. Groupe 14 Légumineuses

Nous aimerions proposer l'addition de "ou *Vigna* spp." dans les exemples de produits représentatifs du groupe 14 Légumineuses, sous-groupe 14A Haricots avec gousse et 14 C Haricots frais sans gousse . Ceci parce que ce produit est largement cultivé et il existe des similarités entre *Vigna* spp. et *Phaseolus* spp. sur le type de croissance, les problèmes des ravageurs et les modes d'utilisation des pesticides. En outre, nous aimerions proposer l'addition de "arachide (verte)" dans les exemples de produits représentatifs du sous-groupe 14E: Les haricots et pois souterrains parce que ce produit est largement cultivé. En outre, nous aimerions proposer le retrait de et/ou Haricots avec gousse (*Phaseolus* spp.)" des produits représentatifs du sous-groupe 14B.

#### 2. Groupe 015 Légumes secs

Nous reconnaissons que le Haricot, *Vigna* spp., est largement cultivé et qu'il existe des similarités entre *Vigna* spp. et *Phaseolus* spp. sur le type de croissance, les problèmes des ravageurs et les modes d'utilisation des pesticides. Par conséquent, nous aimerions proposer l'addition de "ou *Vigna* spp" dans les exemples de produits représentatifs du groupe 15 Légumes secs, sous-groupe 15A Haricots, secs. Nous aimerions aussi proposer le retrait de "et/ou Pois, secs (*Pisum* spp.)" et "et/ou Haricots, secs (*Phaseolus* spp.)" des produits représentatifs du sous-groupe 15A et sous-groupe B respectivement.

Les amendements proposés devraient être lus dans le tableau suivant comme suit.

Groupe Codex / Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs	Extrapolation aux produits suivants
<b>14 Légumineuse</b>	Haricots avec gousses ( <i>Phaseolus</i> spp. <b>ou</b> <i>Vigna</i> spp.) et/ou Pois avec cosse (Pois cultivé ou Pois mangetout) et Haricots avec graines vertes immatures sans cosse ( <i>Phaseolus</i> spp.) <b>ou</b> <i>Vigna</i> spp.) et Pois cultivé	Légumineuses (VP 0060): Haricots ( <i>Phaseolus</i> spp.); Haricot ( <i>Vigna</i> spp.); Haricots, écosés ( <i>Phaseolus</i> spp.); Haricot écosé ( <i>Vigna</i> spp.); Pois de terre (pois bambara); Fève; Dolique mongette; Pois chiche; Haricot commun; Dolique (pois à vache); Pois cultivé; Haricot ailé; Gesse; Haricot de Guar; Canavalia; Haricot Lablab (dolique d'Égypte); Lentille; Haricot de Lima; Lupin; Haricot Mat (ou papillon); Ambérique verte (haricot mungo); Pois; Pois, écosé; Pois d'Angole; Pois mangetout; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Petai; Haricot sabre; Haricot Urd; Pois mascate; Pois carré; Dolique asperge (pois kilomètre).
Sous-groupe 14A Haricots avec gousse	Haricots avec gousses ( <i>Phaseolus</i> spp. <b>ou</b> <i>Vigna</i> spp.)	Haricots avec cosse (VP 2060): Haricots( <i>Phaseolus</i> spp.); Haricots ( <i>Vigna</i> spp.); Fève; Dolique mongette; Haricot commun; dolique(pois à vache); Haricot ailé; Haricot de Guar; Canavalia; Haricot Lablab (dolique d'Égypte); Haricot Mat (ou papillon); Ambérique vert; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Petai; Haricot sabre; Haricot Urd; Dolique asperge (pois kilomètre).
Sous-groupe 14B Pois avec cosse	Pois avec gousse (Pois potager ou pois mangetout) et/ou <b>Haricots avec gousse (<i>Phaseolus</i> spp.)</b>	Pois avec cosse (VP2061): Pois; Ben Moringa; Pois chiche; Pois cultivé; Gesse; Lentille; Pois d'angole; Pois mangetout; Pois ailé.
Sous-groupe 14C Haricots avec graine immature sans cosse	Haricots avec graines vertes immatures sans cosse ( <i>Phaseolus</i> spp. <b>ou</b> <i>Vigna</i> spp.)	Haricots à graines immatures sans cosse (VP 2062): Haricot, écosés ( <i>Phaseolus</i> spp.); Haricots écosés ( <i>Vigna</i> spp.); Fève écosée; dolique mongette; Haricot commun; dolique (pois à vache); Haricot ailé; Canavalia; Haricot Lablab (ou haricot d'Égypte); Haricot de Lima; Lupin; Haricot mat (ou papillon); Haricot d'Espagne; Soja; Petai; Pois mascate.
Sous-groupe 14D Pois immature sans gousse	Pois cultivé	Pois immature sans gousse (VP 2063): Pois écosés ; Pois chiche; Pois cultivé; Lentille; Pois d'angole.
Sous-groupe 14E Haricots et pois souterrains	Pois de bambara? <b>ou</b> <b>arachide (immature)</b>	Haricots et pois souterrains (VC 2064) Pois de bambara; arachide (verte)
<b>Groupe 15 Légumes secs</b>	Haricots, secs ( <i>Phaseolus</i> spp. <b>ou</b> <i>Vigna</i> spp.) et/ou Pois sec ( <i>Pisum</i> spp.) et Soja sec et ?	Légumes secs (VD 0070): Haricots ( <i>Phaseolus</i> spp.); Haricots ( <i>Vigna</i> spp.); Haricot Azuki; Pois tubéreux africain, pois de terre (pois de Bambara); Fève; Pois chiche; Haricot commun; Dolique (pois à vache); Pois fourrager; Haricot ailé; Gesse; Haricot de Guar; Horse gram; Canavalia; Macrotyloma geocarpum; Haricot Lablab ; Lentille; Haricot de Lima; Lupin; Haricot Morama; Haricot mat (ou papillon); Haricot mungo; Pois; Pois d'angole; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Haricot Tépari; Haricot Urd; Pois mascate; Pois ailé.
Sous-groupe 15A Haricots secs	Pois sec ( <i>Phaseolus</i> spp. <b>ou</b> <i>Vigna</i> spp.) <b>et/ou</b> <b>Pois sec (<i>Pisum</i> spp.)</b> et Soja sec	Haricots secs (VD 2065): Haricots ( <i>Phaseolus</i> spp.); Haricots ( <i>Vigna</i> spp.); Haricot; Haricot Adzuki ; Pois tubéreux africain; Fève; Haricot commun; Pois d'angole (pois à vache); Haricot ailé; Haricot de Guar; Horse gram; Canavalia; ; Haricot Lablab; Haricot de Lima; Lupin; Haricot Morama; Haricot mat (ou papillon); Haricot de mungo; Haricot riz; Haricot d'Espagne; Soja; Haricot Tépari; Haricot Urd; Pois mascate; Pois ailé.
Sous-groupe 15B Pois secs	Pois sec ( <i>Pisum</i> spp.) <b>et/ou</b> <b>Pois, sec (<i>Phaseolus</i> spp.)</b>	Pois sec (VD 2066): Pois; Pois chiche; Pois fourrager; Gesse; Lentille; Pois d'angole.

Groupe Codex / Sous-groupe	Exemples de produits représentatifs	Extrapolation aux produits suivants
Sous-groupe 15C Légumes souterrains secs	?	Légumes secs souterrains (VD 2067): Noix Bambara ; noix Kersting

### États-Unis d'Amérique

Les États-Unis notent que pour le sous-groupe 14B Pois avec gousse à la fois gousses et /ou haricots avec gousse sont répertoriés en tant que produit représentatif. Toutefois, Les États-Unis pensent que seul le groupe pois avec des gousses représente un produit représentatif approprié pour le sous-groupe 14B Pois avec gousse. En outre, le sous-groupe 15A , haricots secs a à la fois des haricots, secs et/ ou pois, secs avec du soja, sec est répertorié en tant que produit représentatif. Toutefois, les USA pensent qu'il est uniquement approprié d'avoir les haricots, secs et les haricots de soja, secs en tant que produits représentatifs pour le sous-groupe 15A, haricots secs.

Comme il l'a été indiqué dans le point 8(c) de l'ordre du jour, les États-Unis ne souscrivent pas aux produits représentatifs proposés pour le groupe 011 - Légumes-fruits, cucurbitacées de concombre, courgettes, melon et /ou pastèque et citrouille ou courge. Les États-Unis ne croient pas que la demande de données d'essais de terrain de résidus sur la courge ou citrouille est appropriée. Les États-Unis peuvent uniquement souscrire à l'option de compromis pour le groupe 011 - Légumes de fructification, cucurbitacées soumis à discussion dans le point 8(c) de l'ordre du jour, si les essais de terrain relatifs aux résidus générés pour le melon peuvent être utilisés pour représenter les courges et les citrouilles ou si les produits représentatifs sont le melon ou la citrouille ou la courge. Basés sur les principes de regroupement des cultures, les États-Unis croient que le melon sera la meilleure culture pour représenter le sous-groupe puisqu'il a habituellement l'intervalle de pré-récolte le plus court (PHI), que le treillis sur la pelure résultera en des résidus plus élevés et la que consommation de melon est plus élevée que celle de la citrouille ou la courge.

L'objectif principal de cet effort de regroupement de la culture est d'autoriser pour l'emploi des groupes de culture d'établir des tolérances pour de multiples produits, en particulier les cultures mineures et de spécialité, basées sur les données des produits représentatifs. Aux États-Unis, les courges et les citrouilles ont été représentées par le concombre et les courges depuis 1995 sans aucune indication que les tolérances établies n'ont pas été protectrices. Les États-Unis estiment que la requête de données d'essai de terrain supplémentaires relatives aux résidus pour la courge ou citrouille n'est pas nécessaire et que d'avoir ces données supplémentaires ne sera pas informatif. En outre, la requête de ces données résultera probablement dans moins d'outils de contrôle des organismes nuisibles pour les producteurs.

Cette requête de données supplémentaires n'est pas considérée comme acceptable puisque la délégation des USA ne croit pas que la requête de données d'essais de terrain supplémentaires relative aux résidus pour la citrouille ou courge sera en aucune façon informative; Elle ne croit pas non plus que l'acceptation de données actuelles pour le concombre, le melon, et la courgette afin de soutenir le groupe 011- Légumes de fructification, cucurbitacées est en aucune façon une sous-représentation d'expositions de pesticides pour les courges, les citrouilles et les courges; ou que d'avoir des données d'essai de terrain sur les courges ou les citrouilles rendra l'approvisionnement alimentaire plus fiable. En revanche, les États-Unis sont inquiets du fait que ceci pourrait résulter en une diminution des options en ce qui concerne les pesticides pour les producteurs de gourde, de courges et de citrouilles puisque les nouveaux inscrits. et même IR-4 (projet financé par le gouvernement fédéral des États-Unis afin de fournir des outils de gestion contre les ravageurs pour une culture spéciale et aux producteurs à usage mineur) ne peuvent pas justifier une dépense supplémentaire de conduire des essais en milieu réel de culture relatifs aux résidus sur les citrouilles ou courgettes.

### Généralités

Les États-Unis ont eu un système de regroupement des cultures mis en œuvre depuis 1962. Le schéma initial de regroupement de la culture a été mis à jour et a été remplacé et le schéma actuel de regroupement des cultures qui est en place depuis 1995 est soumis à des révisions. Au début de 2002, les États-Unis d'Amérique et le Canada ont été impliqués dans un effort de révision du schéma de regroupement de la culture existante aux États-Unis et au Canada. Les délégations des États-Unis et du Canada du CCPR font un effort permanent et continuent d'essayer d'harmoniser les groupes de culture NAFTA et les produits représentatifs avec ceux développés par le CCPR. Les objectifs de la coordination de l'activité de l'Amérique du Nord avec le Codex sont de minimiser les différences dans et entre les États-Unis, le Canada et les groupes Codex et de développer des produits représentatifs pour chaque groupe qui seraient

acceptables sur une base internationale. On espère que ces efforts conduiront à une harmonisation augmentée de tolérances et des recommandations sur la limite maximale de résidu (LMR). Ceci est important afin de faciliter le commerce.

Le groupement de cultures existant de Cucurbitacées groupe 9 aux États-Unis se compose de trois produits représentatifs: concombre, melons réticulés, et courgette et de deux sous-groupes: Melon sous-groupe 9A et sous-groupe Gourde/Concombre 9B (réfère à e-cfr Titre 40 Partie 180.41). Le produit représentatif pour le sous-groupe 9A Melon est cantaloup et les produits dans ce sous-groupe sont: la pastèque à cuire (*Citrullus lanatus* var. *citroides*); les melons réticulés (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*) (y compris melon véritable, le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus, et concombre arménien); et pastèque (y compris hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*). Le produit représentatif pour les Gourdes/concombres sous-groupe 9B est un cultivar de courgette et concombre et les produits dans ce sous-groupe sont: Chayote (fruit) (*Sechium edule*); Courge cireuse de Chine (pastèque à confire) (*Benincasa hispida*); Concombre (*Cucumis sativus*); Cornichon, (*Cucumis anguria*); Gourde, comestible (*Lagenaria* spp.) (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille); (*Luffa acutangula*, *L. cylindrica*) (y compris la gourde hechima et l'okra chinois); *Momordica* spp. (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants); Citrouille (*Cucurbita* spp.); Courge d'été (*Cucurbita pepo* var. *melo*) (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette); et la Courge d'hiver (*Cucurbita maxima*; *C. moschata*) (y compris y compris la courge musquée, la calebasse, la courge Hubbard); (*C. mixta*; *C. pepo*) (y compris la courge poivrée et la courge spaghetti). Le groupement 9 existant de cucurbitacées aux États-Unis a presque les mêmes produits que le groupe Codex 011 existant - Légumes de fructification, cucurbitacées.

Depuis 1995, les tolérances (LMR) établies pour les gourdes, les courges et les citrouilles aux États-Unis ont été primaires fondées sur les données d'essai de champ relatives aux résidus pour les concombres et les courgettes. Ils existent beaucoup de tolérances pour le groupe 9 Légumes bulbeux et les sous-groupes et il n'y a pas d'indication que les tolérances établies ont été inadéquates pour couvrir les résidus de pesticide sur les gourdes, les courges et les citrouilles. Au contraire, on s'attend à ce que les résidus sur le concombre et la courgette représentent les potentiels les plus élevés de résidus puisque ces produits ont besoin d'un PHI plus bref que les gourdes, les courges et les citrouilles. En outre, plus le fruit est petit plus large le rapport de la zone de surface à peser; par conséquent, on s'attend à ce que les dépôts de pesticides sur le concombre et la courge d'été soient plus élevés que sur la courge ou la citrouille. Enfin, les concombres et la courge d'été sont souvent mangés crus avec la peau tandis que les citrouilles et les courges sont cuites. En se basant sur des études de cuisson soumises aux États-Unis. EPA pour révision, la cuisson résulte dans la réduction des résidus de pesticides qui peuvent être trouvés sur un produit agricole brut.

Comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessous, beaucoup des LMR du Codex actuel pour le groupe 011- Les légumes de fructification, les cucurbitacées, ont été établies en se basant sur les données d'essais de terrain relatives aux résidus pour le concombre, le melon, et la courgette soumises par les États-Unis et les autres pays. Pour les deux produits chimiques (amétoctradine et penthiopyrade) pour lesquels les données sur courges et les citrouilles étaient disponibles, la JMPR a conclu que les résidus n'étaient pas très différents et ont noté que les ensembles de données pour les melons, les courgettes; les citrouilles étaient similaires. Les produits additionnels proposés pour inclusion dans le groupe révisé 011- légumes de fructification, cucurbitacées sont: Chieh qua; Concombre chinois; Concombre d'âne; Caigua; Gac; Serpent gourde, amère; Gourde, buffalo; Courge cannellée; Courge de Siam; Gourdes, autres; Courge pointue; Gourge, round; Gourde-épines d'Inde; Tindola; Serpent gourde du Japon; Tacaco; Melon à corne; Casabanana; Melon de Corée; Melon, nara; et courge cireuse (fruit mature). Une révision de LA DIRECTIVE POUR FACILITER L'ÉTABLISSEMENT DES LMR POUR LES PESTICIDES POUR LES CULTURES MINEURES adoptée par le CAC indique que tous les produits proposés pour inclusion dans le groupe 011- légumes de fructification, les cucurbitacées font partie de la catégorie 1 là où il n'y a pas de données dans FAO Stat et de données modules de consommation No GEMS. Ainsi ces produits additionnels sont des cultures très mineures. Par conséquent les États-Unis ne souscrivent pas au fait que l'inclusion de ces produits supplémentaires dans le groupe 011- légumes de fructification, les cucurbitacées justifie que des données supplémentaires doivent être développées sur la courge et les citrouilles ou que les données d'essais de terrain relatives aux résidus pour le concombre, le melon, et la courgette sous estimeront les résidus de pesticide potentiels sur les produits proposés.

**Tableau 1 Les produits chimiques avec les LMR existantes Codex pour le groupe 011- légumes de fructification, cucurbitacées**

Nom chimique	Rapport JMPR (Année)	Sites des essais à champ ouvert	Cultures avec des données d'essai de terrain
Cyantraniliprole	2013	Canada	Concombres melons, courgettes
Cyprodinile	2013	USA, Espagne, Italie	Concombres melons, courgettes
Fludioxonile	2013	USA	Concombres melons, courgettes
Amétoctradine	2012	USA, Canada, RU, Pays-Bas, France, Grèce, Espagne	concombre, melon, courgettes, POTIRONS (USA uniquement)
Dinotefuran	2012	USA	Concombres melons, courgettes
Methoxyfenozide	2012	USA	Concombres melons, courgettes
Penthiopyrade	2012	Canada	concombre, melon, courgettes, CITROUILLES
Clothianidine	2010	USA, Japon, Brésil	Concombre, courgette
Flubendiamide	2010	USA	Concombres melons, courgettes
Novaluron	2010	USA	Concombres melons, courgettes
Thiaméthoxame	2010	USA, France, Pays-Bas, Espagne, Italie	Concombres melons, courgettes
Bosaclide	2009	*non spécifié*	Concombres melons, courgettes
Buprofézine	2009	USA	Concombres melons, courgettes
Fluopicolide	2009	USA, Estonie, Lituanie, Grèce, Italie, Espagne	Concombres melons, courgettes
Hexythiazoxe	2009	Italie Espagne, Nether, France	Concombres melons, courgettes
Indoxacarbe	2009	USA, Europe du sud.	Concombres melons, courgettes
Zoxamide	2009	USA	Concombres melons, courgettes
Azoxystrobine	2008	USA, France, Allemagne, Grèce, RU, Italie, Espagne, Pays-Bas	Concombres melons, courgettes
Chlorantraniliprole	2008	Canada	Concombres melons, courgettes
Cyhalothrine	2008	Espagne, Italie, France	Concombres melons, courgettes
Cyperméthrines	2008	USA, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Espagne, Belgique	concombre, melon
Methomyle	2008	USA, France, Pays-Bas	Concombres melons, courgettes
Spirotetramate	2008	Canada	Concombres melons, courgettes
Diméthomorphe	2007	USA, France, Allemagne, Grèce, Italie, Espagne, Hongrie, Australie, Brésil, Israël	Concombres melons, courgettes
Triadimefon/ Triadéménol	2007	USA, Australie, Nouvelle Zélande, Japon, Mexico, Ukraine, France, Grèce, Italie, Espagne, Maroc	concombre, melon
Bifenazate	2006	USA	Concombres melons, courgettes
Pirimicarbe	2006	France, RU, Italie, Espagne, Pays-	Concombres melons,

Nom chimique	Rapport JMPR (Année)	Sites des essais à champ ouvert	Cultures avec des données d'essai de terrain
		Bas	courgettes
Propamocarbe	2006	USA, France, Grèce, Italie, Espagne, Allemagne, Pays-Bas	Concombres melons, courgettes

### Union africaine

#### Généralités:

Durant la 47<sup>ème</sup> session du CCPR, le Comité est convenu de maintenir les tableaux à l'étape 2/3 pour discussion ultérieure, observations et examen lors de la 48<sup>ème</sup> Session.

**Position:** L'UA souscrit aux modifications proposées reflétées dans le Tableau 2 qui ont été mises à jour pour refléter le point 8 (a,b,c,d) de l'ordre du jour. L'UA souscrit au tableau 3 proposé.

**Question & Justification:** Ces tableaux sont en accord avec la position mentionnée dans le point 8 (a,b,c,d,e et f) de l'ordre du jour